

Compte-rendu de la séance du Conseil Municipal de VOLNAY Du MARDI 24 FEVRIER 2015

<u>Date de convocation</u> 16 février 2015	L'an DEUX MILLE QUINZE Le VINGT QUATRE FEVRIER à vingt heures trente minutes Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie de Volnay, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Christophe PINTO, Maire de la commune.
<u>Date d'affichage</u> 27 février 2015	
<u>Nombre de conseillers</u> En exercice : 15 Présents : 14 Votants : 14	<u>Etaient présents</u> : Mesdames et Messieurs C. PINTO - J-Y. LAUDE - F. FAUQUE - LAUDEREAU - C. BRÉAU – C. LALLIER - D. GRIGNON - P. MARSAL – E. BILLON - P. DURIEU – S. MEREUX – P-Y. LEGEAY – J. GILLES – I. BRETON Formant la majorité des membres en exercice <u>Absent(s) excusé(s)</u> : J. CARTIGNY <u>Absent(s) non excusé(s)</u> : néant <u>Secrétaire de séance</u> : I. BRETON Assistait également à la séance, P. DUVEAU, secrétaire de mairie

Présence de Monsieur Didier FORTIER et Monsieur Patrick GREGOIRE en début de séance pour la présentation des activités l'association J.S.V. Foot, au Conseil Municipal

Cette association sportive est composée actuellement de 63 licenciés, 20 séniors et 26 vétérans.

La présentation des projets et activités par Monsieur Didier FORTIER et Monsieur Patrick GREGOIRE, respectivement Président et Trésorier de l'association J.S.V. Foot a débouché sur l'accord définitif de la subvention communale de 305,00 €

Objet 01 : Approbation du compte rendu de la séance du 20 janvier 2015

Chaque élu a reçu un exemplaire du compte rendu de la séance du 20 janvier 2015 avec sa convocation.
Le précédent compte rendu est adopté à l'unanimité.

Objet 02 : Délibération de prévention des risques professionnels et création de la fonction d'Assistant de prévention

Monsieur Christophe PINTO, Maire, informe l'assemblée que dans le cadre de la prévention des risques professionnels, les autorités territoriales sont assujetties à certaines obligations bien définies. Elles ont notamment l'obligation de nommer des assistants de prévention au sein de leurs services.
Les assistants de prévention constituent le niveau de proximité. Toute collectivité, quelle que soit sa taille doit désigner au minimum un assistant de prévention.

La mission des assistants de prévention (article 4-1 du décret n° 85-603 du 10 juin 1985) est d'assister et de conseiller l'autorité territoriale auprès de laquelle il sont placés, dans la démarche d'évaluation des risques et dans la mise en place d'une politique de prévention des risques ainsi que dans la mise en œuvre des règles de sécurité et d'hygiène au travail visant à :

- Prévenir les dangers susceptibles de compromettre la sécurité et la santé des agents,
- Améliorer les méthodes et le milieu du travail en adaptant les conditions de travail en fonction de l'aptitude physique des agents,
- Faire progresser la connaissance des problèmes de sécurité et des techniques propres à les résoudre,
- Veiller à l'observation des prescriptions législatives et réglementaires prises en ces matières et à la bonne tenue du registre de santé et de sécurité au travail dans tous les services.

Monsieur le Maire ajoute qu'il a l'intention de nommer Monsieur Philippe DUVEAU, Secrétaire de Mairie, en qualité d'assistant de prévention au sein de la commune de VOLNAY.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des collectivités territoriales ;
Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes ;
Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publiques Territoriale, et notamment l'article 108-3 ;
Vu le décret n° 85-565 du 30 mai 1985 modifié, relatif aux Comités Techniques Paritaires des collectivités et établissements publics ;

Vu le décret n° 85-603 du 10 juin 1985 modifié, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la Fonction Publique Territoriale et notamment les articles 2-1, 4, 4-1, 4-2 (responsabilité de l'autorité territoriale et nomination d'un Assistant de prévention) ;
Vu la quatrième partie du Code du Travail relative à l'hygiène, à la santé, à la sécurité et aux conditions de travail et, notamment l'article L.4121-2 sur les principes généraux de prévention ;

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

- DECIDE d'engager la commune de VOLNAY (Sarthe) dans une démarche structurée de prévention des risques professionnels, matérialisée par un programme annuel de prévention (ce programme indiquera les actions prioritaires de prévention prévues pour l'année).
- DECIDE de créer la fonction d'Assistant de prévention au sein des services de la collectivité.
- DIT que la fonction d'Assistant de prévention ne pourra être confiée à un agent de la collectivité que lorsque ce dernier aura suivi la formation obligatoire préalable à la prise de fonction qui sera organisée par le Centre National de la Fonction Publique Territoriale (C.N.F.P.T.).
- DIT qu'un plan de formation continue (2 jours l'année qui suit l'entrée en fonction, 1 jour les années suivantes) est prévu afin que l'Assistant de prévention puisse assurer sa mission.
- INDIQUE qu'à l'issue de cette formation, l'agent sera nommé par arrêté ; celui-ci précisera les conditions d'exercice de la mission d'Assistant de prévention au travers d'une Lettre de Cadrage.

Objet 03 : Délibération relative aux devis pour la rénovation des fenêtres de la mairie et de l'ancienne école

Monsieur Frédéric FAUQUE, 2^{ème} Adjoint au Maire, chargé des bâtiments communaux, présente au Conseil Municipal trois propositions pour la rénovation des fenêtres de la Mairie à savoir :

- Un devis de l'entreprise AUGEREAU à LE GRAND LUCE (Sarthe), d'un montant de 8.523,00 € Toutes Taxes Comprises,
- Un devis de l'entreprise OUVERTURE 72 à LE MANS (Sarthe), d'un montant de 11.760,00 € Toutes Taxes Comprises,
- Un devis de l'entreprise BOURNEUF à PARIGNE L'EVEQUE (Sarthe), d'un montant de 10.302,00 € Toutes Taxes Comprises.

Monsieur Frédéric FAUQUE présente également à l'assemblée deux devis pour la rénovation des fenêtres de l'ancienne école à savoir :

- Un devis de l'entreprise AUGEREAU à LE GRAND LUCE (Sarthe), d'un montant de 5.634,00 € Toutes Taxes Comprise,
- Un devis de l'entreprise OUVERTURE 72 à LE MANS (Sarthe), d'un montant de 12.000,00 € Toutes Taxes Comprises.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de revoir cette question ultérieurement, car il souhaiterait en ce qui concerne la Mairie avoir des compléments d'information au niveau des devis pour connaître l'épaisseur du vitrage (4x16x4 ou 4x12x4). Il souhaiterait aussi connaître le prix de la pose sur dormants existants avec joints pré-comprimés ou insérés dans la maçonnerie et s'assurer de la compatibilité avec les volets en fer existant en ce qui concerne la deuxième solution.

Pour la réfection des huisseries de l'ancienne école, le Conseil Municipal, considère que ces travaux représentent un coût financier élevé pour la commune et demande de réétudier cette question.

Objet 04 : Permanences pour les élections départementales

Scrutin du 22 mars 2015

- de 8 h.00 à 10 h.00 : M. Christophe PINTO – M. Joël GILLES – Mme Isabelle BRETON
- de 10 h.00 à 12 h.00 : M. Jean-Yves LAUDE – Mme Amélie LAUDEREAU – Mme Céline BRÉAU
- de 12 h.00 à 14 h.00 : Mme Elodie BILLON – Mme Danielle GRIGNON – M. Joël CARTIGNY
- de 14 h.00 à 16 h.00 : M. Jean-Yves LAUDE – Mme Sonia MEREUX – Mme Pascaline MARSAL
- de 16 h.00 à 18 h.00 : M. Christophe PINTO – Mme Peggy DURIEU – M. Frédéric FAUQUE

Composition du bureau et dépouillement :

Président : Christophe PINTO
Secrétaire : Frédéric FAUQUE
Assesseurs : Isabelle BRETON – Joël GILLES

Scrutateurs : Pascaline MARSAL – Peggy DURIEU – Jean-Yves LAUDE

Scrutin du 29 mars 2015

- de 8 h.00 à 10 h.00 : M. Christophe PINTO – M. Joël GILLES – Mme Isabelle BRETON
- de 10 h.00 à 12 h.00 : M. Jean-Yves LAUDE – M. Pierre-Yves LEGEAY – Mme Amélie LAUDEREAU
- de 12 h.00 à 14 h.00 : Mme Danielle GRIGNON – Mme Pascaline MARSAL – M. Joël CARTIGNY
- de 14 h.00 à 16 h.00 : M. Jean-Yves LAUDE – Mme Elodie BILLON – M. Christian LALLIER
- de 16 h.00 à 18 h.00 : M. Christophe PINTO – Mme Peggy DURIEU – M. Frédéric FAUQUE

Composition du bureau et dépouillement :

Président : Christophe PINTO
Secrétaire : Elodie BILLON
Assesseurs : Jean-Yves LAUDE – Joël GILLES

Scrutateurs : Pascaline MARSAL – Peggy DURIEU – Danielle GRIGNON

Objet 05 : Demande de subvention pour les travaux de gros-œuvre sur la chapelle du cimetière communal au titre du patrimoine rural non protégé

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la nécessité de procéder aux travaux de gros-œuvre sur la chapelle du cimetière communal.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide d'inscrire ces travaux dont le coût est estimé à 4.709,08 € Hors Taxes, sur l'exercice 2015 à l'article 2313 du budget et sollicite une subvention du Conseil Général de la Sarthe au taux le plus élevé possible pour la réalisation de ces travaux, au titre de l'aide pour la restauration du patrimoine rural non protégé.

Objet 06 : Délibération relative à une demande d'aide pour un voyage scolaire en Espagne concernant un enfant de Volnay scolarisé au collège Paul Chevallier du Grand Lucé (Sarthe)

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal :

- Décide de verser une somme forfaitaire de 25,00 € pour un enfant de Volnay scolarisé au Collège Paul Chevallier à LE GRAND LUCE (Sarthe) et participant au voyage en Espagne en 2015,
- Précise que cette somme sera versée directement à la famille sur justificatif (document attestant que l'enfant a participé à cette semaine linguistique en Espagne),
- Précise que les crédits pour cette dépense seront prévus au budget 2015,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à cette décision.

Objet 07 : Délibération concernant une demande de dérogation scolaire pour une habitante de Volnay en vue de scolariser ses enfants à l'école de la commune du BREIL SUR MERIZE

Monsieur le Maire présente à l'assemblée une demande de dérogation scolaire pour une habitante de Volnay en vue de scolariser ses enfants à l'école de la commune du BREIL SUR MERIZE en raison d'une pénurie d'assistante maternelle sur la commune de Volnay.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de se prononcer ultérieurement sur cette question, Monsieur le Maire ayant été informé au cours de la réunion d'une nouvelle disponibilité d'assistante maternelle sur Volnay.

Objet 08 : Délibération concernant l'adhésion de la commune de Volnay à l'association du Comice Cantonal

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'une nouvelle association intercommunale pour le comice agricole, dont la Présidente est Madame Maryline LAUDE, a récemment été créée en remplacement de l'association « Comice agricole cantonal ». Il propose que la commune de Volnay soit adhérente.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- Décide d'adhérer à cette nouvelle association intercommunale pour le comice agricole,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette décision

Objet 09 : Travaux de voirie sur le chemin du Grand Gruet

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents :

- D'entreprendre des travaux de voirie sur le chemin du Grand Gruet,
- Retient le devis présenté par l'entreprise de Travaux Publics Francis CLEMENT à CHALLES (Sarthe), « La Tercerie », d'un montant Hors Taxes de 2.710,12 €, soit Toutes Taxes Comprises de 3.252,14 €,
- Autorise Monsieur le Maire à signer le bon de commande ainsi que toutes les pièces se rapportant à ce dossier,
- Précise que les crédits nécessaires à la réalisation de ces travaux de voirie ont été prévus au compte 61523 du budget communal 2014.

Objet 10 : Compte rendu des réunions et des travaux du mois de janvier et propositions afférentes le cas échéant

- Réunion du Conseil Communautaire du 12 février 2015

Débat d'orientations budgétaires 2015

- Réunion du SIA de Surfonds le 19/02/2015

Monsieur Jean-Yves LAUDE, 1^{er} Adjoint au Maire, fait part à l'assemblée que le budget du SIA de Surfonds comporte un excédent et qu'il n'y aura pas d'augmentation de la redevance d'assainissement.

- Réunion du Syndicat d'eau du Jalais

Au cours de cette réunion a été approuvé le compte administratif 2014 et voté le budget 2015. Une antenne relais avec un accès extérieur sera installée sur le château d'eau de Soultré.

- Réunion des membres du SIVOM de la Hune avec la société ARTELIA le 30/01/2015

Au cours de cette réunion à laquelle assistaient Mesdames, Messieurs les membres du Conseil Syndical du SIVOM de la Hune, Monsieur LANGLAIS du SATESE, Monsieur LUCAS de la Police des Eaux, Monsieur BAGOT et Monsieur ROQUET de la société SAUR, a été présenté par Monsieur Benoît BOCHE du bureau d'études ARTELIA l'avant-projet pour la construction d'une station d'épuration sur Volnay et la mise en séparatif du réseau d'assainissement de la rue de la Fontaine Saint Médard à SAINT MARS DE LOCQUENAY.

Il a également été évoqué lors de cette réunion la possibilité de former les agents communaux pour l'entretien des unités de traitement.

- Rencontre avec le service des eaux de la Communauté Communes de Lucé le 03/02/2015

Monsieur Christian LALLIER a assisté le 3 février 2015 à la réunion avec le service des eaux de la Communauté de Communes de Lucé. Le contrat d'affermage du SIAEP de la Région de Bouloire exploité par VEOLIA arrivant à échéance au 31 décembre 2016, cette rencontre avait pour but de savoir s'il serait plus intéressant financièrement pour la région de Bouloire de passer à un fonctionnement en régie ou de rester en affermage. Le syndicat des eaux de la Communauté de Communes de Lucé serait prête rencontrer les élus des communes adhérentes au SIAEP de la Région de Bouloire pour donner des explications sur le fonctionnement.

QUESTIONS DIVERSES

1) Malfaçons sur le chauffage de l'école

Un expert a été mandaté pour constater les problèmes de chauffage. Il demande que les réclamations soient plus factuelles. Un relevé des températures dans les classes le matin à heure fixe sera effectué pendant un mois. Mise en avant d'un problème de conformité des tuyaux d'évacuation des fumées ainsi, qu'un problème de radiateur où les arrivées d'eau chaude et d'eau froide ont été inversées.

2) Sono de l'église

La sonorisation de l'église étant défectueuse, les membres du Conseil Municipal proposent de prêter la sono de la mairie. Cette dernière serait récupérée à la mairie en même temps que les clés de l'église.

PROCHAINE RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Mardi 24 mars 2015 à 20 heures 30 minutes

Début de séance : 20 heures 30 minutes

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 15 minutes

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Séance du 24 février 2015

Noms	Présents	Absents	Excusés	Signatures
Christophe PINTO	X			
Jean-Yves LAUDE	X			
Frédéric FAUQUE	X			
Amélie LAUDEREAU	X			
Céline BRÉAU	X			
Christian LALLIER	X			
Danielle GRIGNON	X			
Pascaline MARSAL	X			
Elodie BILLON	X			
Peggy DURIEU	X			
Sonia MEREUX	X			
Pierre-Yves LEGEAY	X			
Joël CARTIGNY			X	
Joël GILLES	X			
Isabelle BRETON	X			